

ARRETE N° 1 /2019 du 9 Avril 2019
mettant à jour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Villeneuvois

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 151-43 et R 153-18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approuvé le 20/12/2018,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du Domaine de Senelles à Bias ,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église Saint Pierre à Casseneuil,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église et de l'ancien château à Dolmayrac,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église Saint Léger, l'ancien prieuré Fontevriste, la Chapelle Notre Dame de Tout Pouvoir à Fongrave,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de la Tour, l'Ancien Presbytère et l'église Notre Dame à Hautefage La Tour,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du donjon de Fauguerolles à La Croix Blanche,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église Sainte Foy, l'église Saint Nicolas, l'église Saint Etienne du Mail à Pujols

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église du Laurier à Sainte Colombe de Villeneuve,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église à Saint Robert,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église prieurale et de la Tour à Sainte Livrade sur Lot,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du camp du Moulin à Sainte Livrade sur Lot,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du « site du vicus antique, du Mur des Fusillés, de la Tour Romaine » à Villeneuve sur lot.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du château de la Sylvestrie à Villeneuve sur Lot,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du château de Bonrepos à Villeneuve sur Lot,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du château de Lamothe à Villeneuve sur Lot,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du château de Rogé à Villeneuve sur Lot,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/02/2019 portant création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de « la Chapelle Notre-Grâce, la Chapelle des Pénitents blancs, l'église saint Etienne, l'Hôpital Saint Cyr, la Maison 12 rue Parmentier, La maison Ancienne Viguerie, le Théâtre Municipal, les Tours de Pujols et Paris, le Vieux Pont » à Villeneuve sur Lot,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Villeneuvois est mis à jour à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture. La pièce annexe 6.1 b représentant la carte des servitudes d'Utilité Publique a été modifiée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies des communes concernées.

ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté est adressé au Sous Préfet, au Directeur Départemental des Territoires, au Directeur Départemental des Finances Publiques.



Fait à Casseneuil, le 9 Avril 2019

Le Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Villeneuvois

M. Patrick CASSANY

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Patrick Cassany", written over the printed name.